



Par délibération n° CM28/083/2023 adoptée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, la Municipalité d'Ollainville a créé sa Réserve Citoyenne destinée à effectuer des missions de soutien ou de prévention, aux côtés des services.

Les volontaires bénévoles qui ont envie de s'engager pour les autres peuvent se faire connaître en mairie.

La Réserve Citoyenne, c'est quoi ?

Ce dispositif permet aux habitants bénévoles majeurs (et jouissant de leurs droits civiques) d'apporter leur concours et leur assistance aux services de la commune, aux associations, sur des événements ou encore en cas de crise.

En aucune manière, la Réserve ne vise à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

Placée sous l'autorité du Maire, elle est destinée à être mise en œuvre pour mener des actions de soutien et d'assistance aux populations, d'appui logistique et de rétablissement des activités en cas de sinistres ou de crise exceptionnelle nécessitant la mobilisation des solidarités locales. Elle peut également participer à l'information préventive des populations sur les risques majeurs.

Hors période de crise, elle participe aussi au bon déroulement des manifestations organisées par la Ville, intervient en soutien sur l'organisation des campagnes d'information ou de prévention, du plan canicule, etc.

Les membres de la réserve citoyenne peuvent aussi tenir des stands d'information lors d'événements associatifs, afin de faire connaître ce dispositif et ses missions au plus grand nombre.

Par ailleurs, les réservistes se retrouveront durant les temps de formations qui seront dispensés soit par le service soit par des intervenants extérieurs mais également lors de moments de convivialité.

Qui peut candidater ?

Il n'y a pas de profil type du réserviste. Tous les profils ont leur place dans la Réserve citoyenne : Ollainvillois(e) de 18 ans au moins, étudiant, demandeur d'emploi, actif ou retraité, jeune ou senior...

Il faut également jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Pour être réserviste, il faut aussi être motivé et volontaire, avoir envie d'être utile aux autres en donnant un peu de son temps et de soi à sa commune et à ses habitants, adhérer à des valeurs de solidarité et de responsabilité, avoir l'esprit collectif et vouloir participer à une aventure avant tout humaine.

Comment s'engager dans la Réserve Citoyenne ?

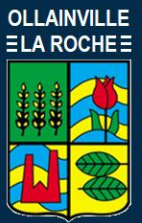
La sélection des futurs réservistes s'effectue après un entretien de motivation.

Les candidats retenus seront ensuite invités à signer une charte d'engagement avec la Ville.

Si vous souhaitez vous engager pour les autres, faites-vous connaître en déposant ce formulaire en Mairie, ou en l'envoyant par mail à affairesgenerales@mairie-ollainville91.fr



Réserve Citoyenne Ollainvilleoise



Une aide sur la base du volontariat

Composée d'habitants volontaires, encadrée par la Loi de Modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, la réserve communale de sécurité civile, dites réserve citoyenne, est chargée d'aider la population, les agents communaux et les services de secours.

Les conditions

Je fais acte de candidature pour intégrer la réserve citoyenne communale d'Ollainville et j'ai pris connaissance du règlement intérieur. Je suis informé(e) que ma candidature ne sera définitive qu'après examen de mon dossier et entretien individuel.

Date :

Signature :

VOS COORDONNÉES

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe personnel :

Portable personnel :

Courriel :

VOTRE SITUATION

Situation professionnelle :

salarié privé fonctionnaire retraité étudiant sans emploi

Activité professionnelle :

SPÉCIFICITÉ(S) PARTICULIÈRE(S) DANS LA VIE CIVILE

Vous avez :

un ou plusieurs diplômes de secourisme.

Précisez :

une formation ou une expérience en matière de sécurité.

Précisez :

un ou plusieurs permis de conduire. Précisez : VL PL Autre

Ce formulaire est à retourner en Mairie

2 rue de la Mairie – 91340 Ollainville

ou par mail à l'adresse : affairesgenerales@mairie-ollainville91.fr

Pièces à joindre : - Copie d'un titre d'identité (CNI ou passeport)

- Extrait de casier judiciaire n°1

- Attestation Responsabilité Civile

Ce formulaire a été réalisé par le secrétariat du Maire de la Mairie d'Ollainville dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Ces données sont récoltées dans le but de créer une réserve communale de sécurité civile, appelée « Réserve Citoyenne » et ne seront utilisées que dans ce but. Seules les personnes habilitées y ont accès. Elles seront conservées tant que vous souhaitez faire partie de la réserve citoyenne. Si vous ne souhaitez plus en faire partie, merci de le préciser par courriel adressé à affairesgenerales@mairie-ollainville91.fr. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données par courriel à dpd.cig@cigversailles.org ou par courrier : Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France Secrétariat des missions facultatives – RGPD – Délégué à la protection des données d'Ollainville – 15, Rue Boileau - BP 855 78000 Versailles Cedex

